

L'APOTHIKAIRE GACHOUD ET LA CRISE DE LA PHARMACIE FRIBOURGEOISE AU XVIII^e SIÈCLE

Au début des années 1760, deux décès emportent coup sur coup des apothicaires de Fribourg: sur l'ensemble du territoire de la ville et du canton, il ne reste officiellement plus qu'une seule pharmacie publique en activité! Le gouvernement de Leurs Excellences se donne alors pour mission de ramener au pays un pharmacien de renom, Jacques Gachoud.

PAR ALAIN BOSSON

Qu'il semble loin, en ville de Fribourg, le temps de l'industrielle prospérité des XIV^e et XV^e siècles. La présence nombreuse de drapiers et de tanneurs avait alors grandement contribué à attirer les premiers apothicaires: en provenance du Piémont, de France ou d'Allemagne, ils avaient en partie fait fortune en fournissant aux ateliers de la ville les teintures, acides et autres produits à usage professionnel indispensables à leurs activités. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, isolée au milieu des territoires de la puissante voisine bernoise, Fribourg a l'air quelque peu assoupie sur le plan économique. Pour les familles de la classe dirigeante, dont une grande part de la fortune reposait sur les revenus de leurs terres, les maîtres-mots en matière économique étaient autarcie et thésaurisation.¹ En ces années 1760 où certains aspects du courant physiocrate² sont partagés par le gouvernement oligarchique fribourgeois, la petite industrie et le commerce intérieur ne font pas partie des préoccupations premières de Leurs Excellences. Depuis longtemps, Fribourg est devenue une destination moins susceptible d'attirer des apothicaires étrangers cherchant un établissement avantageux.

¹ *Histoire du canton de Fribourg*, 1981, volume 2, p. 497.

² Pour les physiocrates, le seul secteur réellement productif, et socle de la richesse d'une nation, c'est l'agriculture.

Medicamenta Composita

Acetum Colchicum

℞ Rad. Colchic. autumn. recens . . . ℥iv.
 Aceti generos . . . ℥iii.
 Spiritus vini simpl. . . ℥iii.
 Digerantur leni calore in vase clauso per
 horas 12. liquor filtratus servetur vase
 obturato . . . ℥

Quatuor Satronum

℞ Sumant. Sucas. Absynth. pont.
 Rosmarin
 Salvia
 Menth.
 Rata hor. aa . . . ℥ii.
 florum Lavendul . . . ℥ii.
 Calam. aromatic.
 Cinnamon
 Caryophyllor
 allionum . . . aa . . . ℥ii.
 Camphor. in spiritu vini sol. ℥v.
 Aceti. generosi . . . ℥viii.
 Digerantur tepide per mensem filtratus liquor
 servetur vase clauso . . . ℥

Saturinum

℞ Lithargyr. ♂
 Aceti generos . . . aa . . . ℥iv.
 Coquantur leni calore ad acetum saturationem
 filtratus liquor servetur Lithargyrium rediduum
 Emplastro Diapalmo inserviet . . . ℥

Une page de la pharmacopée fribourgeoise de 1790. Au centre, la recette du fameux vinaigre des quatre voleurs. Source: BCUF, Soc Lect A 994.

À QUOI RESSEMBLE UNE PHARMACIE FRIBOURGEOISE?

Du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle, les boutiques des apothicaires connaissent peu de changements, si ce n'est quelques remèdes nouveaux provenant, par exemple, des Amériques, comme l'écorce de quinquina aux vertus antipaludiques. À Fribourg comme ailleurs, l'apothicaire vit dans les étages au-dessus de sa boutique et de son officine, où il confectionne lui-même les médicaments, en se basant sur des livres de recettes que l'on appelle *pharmacopées*. Par évident souci d'unification des pratiques, des grandes villes, des États et, en Suisse, des cantons, avaient adopté des pharmacopées que les apothicaires des territoires concernés devaient respecter. Vu le très petit nombre de pharmacies dans le canton, Fribourg n'adopte sa propre pharmacopée qu'en 1790, au moment où il n'y a encore que quatre pharmacies pour tout le canton.

Entrons à présent dans une de ces pharmacies, dont la très grande majorité, depuis la XIV^e siècle, se trouvaient à la Grand'Rue ou à proximité immédiate. Idéalement, elle se composait de la pièce principale, de plain-pied, où l'on accueillait la clientèle et où, harmonieusement disposés dans les armoires en bois, les bocaux, flacons et pots en faïence conservaient les plantes, poudres, onguents et autres ingrédients utilisés dans la confection des médicaments; il y avait une arrière-boutique, qui pouvait également servir de laboratoire et où l'on stockait d'autres substances, comme les poisons, dont l'apothicaire devait tenir un compte strict dans un registre à cet effet; le stockage au frais se faisait à la cave. Comme aujourd'hui, et même bien davantage, on ne trouve pas que des médicaments dans une pharmacie du XVIII^e siècle: l'apothicaire est également droguiste, épicier et marchand au sens large, et l'on vient dans sa boutique pour acheter des produits aussi variés que la cire, les chandelles, l'encre, les cordages, l'ensemble de la gamme des cosmétiques, mais encore du vin, du vinaigre, de l'huile et toutes sortes de denrées alimentaires. Si au XVII^e siècle les premiers clients fribourgeois ont sans doute découvert le thé, le café et le cacao en les achetant en ville auprès des marchands ambulants au marché du samedi à la Grand'Rue, par la suite c'est dans les rayons de leurs pharmacies qu'ils ont pu trouver ces produits sur une base régulière.

LA SITUATION DES PHARMACIES EN 1765

À la suite du décès de Nicolas Auderset (1734-1762), qui avait épousé en secondes noces la veuve de l'apothicaire Hudel, établi à la Grand'Rue, puis du décès prématuré en novembre 1765 de Johann Ambros Kolb, un apothicaire venu d'Allemagne, la ville et le canton de Fribourg se trouvent dans une situation bien particulière: il ne subsiste à ce moment-là plus qu'une seule pharmacie publique encore en activité sur l'ensemble de son territoire. Que l'on se rassure cependant: le public fribourgeois s'approvisionne largement en remèdes et médicaments lors des foires et marchés, où des marchands ambulants et, assez souvent, des charlatans de grand chemin vendent la fameuse thériaque ou l'orviétan, ainsi que d'autres antidotes et remèdes universels, avec la permission des autorités et au grand dam des apothicaires établis. En outre, bien qu'elles ne soient en principe pas accessibles directement au public, deux pharmacies en ville de Fribourg sont en mesure de dépanner la population: celle de l'Hôpital des Bourgeois et celle du Collège Saint-Michel. De simple dispensaire à usage privé au moment de la fondation du Collège (1582), la pharmacie des Jésuites du Collège Saint-Michel était devenue une véritable institution au XVIII^e siècle auprès de la population fribourgeoise³. Le patricien François-Ignace de Castella (1709-1797) la considérait comme la meilleure pharmacie de Fribourg. Dans ses *Chroniques* manuscrites, il rend hommage au jésuite Ignace Cliquot, non seulement pour ses qualités d'apothicaire, mais également pour les soins médicaux qu'il lui avait prodigués au fil des ans: «Je lui ai de grandes obligations pour m'avoir traité avec succès dans mes maladies», note de Castella en 1784 apprenant le décès du frère apothicaire Cliquot⁴. N'oublions pas, pour conclure, que les médecins pratiquant en dehors de la ville étaient autorisés à dispenser directement des remèdes de leur pharmacie privée, ce qui, de nouveau, a créé des conflits au nom du principe de non-concurrence entre médecins et apothicaires, que ces derniers ont toujours âprement défendu.

Mais quelle était donc la dernière pharmacie publique encore en activité? Il s'agit de la pharmacie Körberli, exploitée par divers membres d'une famille originaire d'Innsbruck en Autriche, du début du XVIII^e siècle jusqu'en 1777. Malgré des recherches généalogiques approfondies réalisées par Pius Käser et Urs Boschung⁵, nous savons très peu de choses au sujet de la pharmacie Körberli et de ses tenanciers, dont on ne trouve que des mentions sporadiques entre 1748 et 1777, date de sa fermeture définitive, à la suite du décès de son dernier représentant, Peter Körberli. Il n'est pas complètement établi, d'ailleurs, que la pharmacie ait été directement exploitée par un Körberli dans les dernières décennies

³ ANDREY Ivan, *Ad Majorem Dei Gloriam. Le trésor de la Grande Congrégation latine et la pharmacie du Collège Saint-Michel de Fribourg*. Fribourg: MAHF, 1990, pp. 59-60.

⁴ AEF, Chroniques 25, CASTELLA François-Ignace de, *Annotations des événements arrivés dans ce pays depuis l'année 1746*, p. 187.

⁵ KÄSER Pius, BOSCHUNG Urs, «Die Ärzte und Apotheker Körberli in Freiburg», in *Deutschfreiburg im Aufbruch*. Freiburg: DFAG, 1999, pp. 39-45.

de son existence: en l'absence d'une formation d'apothicaire dûment attestée, le propriétaire de la pharmacie était dans l'obligation d'en confier l'exploitation à un *proviseur*, ce que l'on appellerait aujourd'hui un gérant. En attendant de trouver un proviseur ou qu'un successeur de la famille ait achevé sa formation, la pharmacie devait fermer ses portes. La pharmacie Körberli était-elle fermée en 1765, et cela depuis un certain temps? Il est permis de se poser la question à la lecture du rapport que la Chambre économique adresse au Conseil des Deux-Cents, indiquant qu'«*Elle sait que Messeigneurs nourrissent depuis de longues années le projet d'établir une pharmacie à Fribourg pour le plus grand bien du public; projet qui n'a jamais pu voir le jour malgré toutes les peines que se sont donné les différentes commissions nommées pour cet objet.*»⁶ Ouverte ou pas, la pharmacie Körberli est manifestement tenue pour quantité négligeable par les autorités, qui cherchent depuis un certain temps à favoriser l'ouverture d'une nouvelle pharmacie en ville de Fribourg. Le passage à Fribourg, en juin 1765, d'un certain Jacques Gachoud constitue une opportunité que Leurs Excellences ne vont pas laisser filer.

FRÈRE JACQUES GACHOUD, UN JÉSUIE APOTHIKAIRE

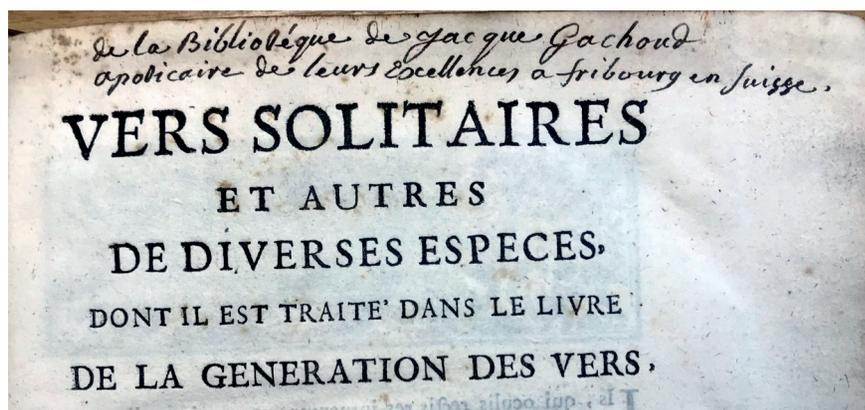
Originaire de Villars-d'Avry, Jacques Gachoud était né en 1710 et avait rejoint les rangs de la Compagnie de Jésus. Nous ignorons les détails de ses débuts au sein de l'ordre, mais ses affectations successives vont le mener en France, en qualité de frère coadjuteur avec la fonction d'apothicaire. On le trouve attesté au Collège de Lyon, comme il le dit lui-même dans une annonce publiée en novembre 1768 dans la *Gazette de Berne* pour défendre des secrets de fabrication qui «lui ont été confiés en 1744 par les Supérieurs (...) sous lesquels il vivoit alors dans le Collège de Lyon, où il a demeuré plusieurs années»⁷, et où vraisemblablement il aurait appris le métier. Plus tard, il est affecté au Collège de l'Arc à Dôle, et c'est là qu'il se trouve, âgé de 54 ans, au moment où le gouvernement de Louis XV décide l'expulsion des Jésuites et la confiscation de leurs biens (1764). C'est donc comme simple particulier et étranger en France que Jacques Gachoud se retrouve soudainement en situation délicate. En juin 1765, il est à Fribourg, dans sa patrie, et son arrivée ne passe pas inaperçue. C'est lorsque la Chambre économique apprend sa présence en ville qu'elle adresse aux autorités le rapport mentionné plus haut, très flatteur pour «Frère» Gachoud – c'est ainsi qu'on continuera à l'appeler, «ce ressortissant fribourgeois qui s'est, pour ainsi dire, rendu célèbre dans toute l'Europe par son extraordinaire habileté en médecine et spécialement par les rares connaissances chimiques qu'il possède telles

⁶ AEF, Registre auxiliaire de l'administration, 17, p. 164; AEF, RM 316, p. 290.

⁷ *Nouvelles de divers endroits* (*Gazette de Berne*), 23.11.1768, p. 6.



La pharmacie
de l'apothicaire bâlois
Emanuel Ryhiner (1612).
Basel, Pharmaziemuseum,
Cod. V1895, f. 242v.



Ex-libris manuscrit de Jacques Gachoud. Source: BCUF, Soc Lect A 195.

que la thériaque, la confection d'hyacinthe et d'altermès.»⁸ Il est difficile pour nous de faire la part des choses entre des compliments qui peuvent sembler exagérément flatteurs et la réalité, mais il est un fait que Jacques Gachoud s'était acquis une solide réputation d'apothicaire bien au-delà de nos frontières. On lui prêtait également de solides connaissances en médecine. Dans un ouvrage médical publié à Strasbourg en 1791, on trouve par exemple la mention d'une note que Gachoud aurait rédigée à propos d'une curiosité médicale: «M. Gachoud, apothicaire à Fribourg en Suisse, conserve une pierre, qui étoit dans la pharmacie des Jésuites de Dole, laquelle pierre pèse vingt-huit onces; elle fut trouvée dans la vessie du comte de Poitié, après sa mort en 1704. Le calcul, dit M. Gachoud, dans une lettre particulière, reposoit sur l'os pubis, une partie dans le bassin. Le comte se plaignoit d'une grande pesanteur dans le ventre; il lui falloit long-temps pour rendre ses urines, qui étoient accompagnées de beaucoup de glaires. Ces signes ne suffirent pas pour indiquer positivement la présence du calcul; il n'étoit que soupçonné. Le malade mourut d'apoplexie.»⁹ Une indication des intérêts de Gachoud pour la médecine peut être déduite d'une série d'ouvrages lui ayant appartenu et qui portent son *ex libris*, qui ont fini par rejoindre en 1813 les rayons de la bibliothèque de la Société économique de Fribourg, et sont aujourd'hui conservés à la BCU de Fribourg. On y trouve *Le trésor de la pratique de la médecine* de Thomas Burnet, une édition de 1659 de la *Grande chirurgie* de Guy de Chauliac, et plusieurs ouvrages de médecine pratique de Daniel Tauvry, Lazare Rivière et Charles-Gabriel Le Clerc. À noter que des 16 ouvrages repérés, tous sauf un sont en langue française, et ont une orientation résolument pratique. Mais revenons en juin 1765. Pour la Chambre économique, la présence de Gachoud à Fribourg est providentielle, allant dans le sens du projet de Leurs Excellences: elle «pense que l'occasion est enfin venue de réaliser le vœu de Messieurs.»¹⁰

⁸ AEF, Registre auxiliaire de l'administration, 17, p. 164; AEF, RM 316, p. 290.

⁹ COVILLARD Joseph, *Observations iatrochimiques, pleines de remarques curieuses et événemens singuliers*. Strasbourg: Koenig, 1791, p. 72.

¹⁰ AEF, Registre auxiliaire de l'administration, 17, p. 164

QUAND LEURS EXCELLENCES CASSENT LEUR CROUSILLE

Il faut donc agir vite, très vite même, le risque de voir partir Frère Gachoud vers d'autres cieux plus accueillants étant important. Leurs Excellences demandent donc rapidement à celui-ci, au début du mois de juillet, de formuler ses conditions pour son établissement en ville de Fribourg. La Chambre économique prend acte de ses *desiderata* en date du 8 juillet 1765: «Le Frère Gachoud désirant vouer à son Souverain naturel et à sa Patrie les talents qu'il a reçû de la Providence et les connoissances qu'il a acquises par un travail de plus de trente ans, est prêt de renoncer à tous les avantages qui lui sont offerts dans les pays étrangers pour venir s'établir dans cette capitale, y porter exclusivement les secrets des grandes compositions qu'il possède et y monter une pharmacie bonne et bien fournie, s'il est du bon plaisir de leurs Souveraines Excellences d'agréer ce dessein et d'en favoriser l'exécution par leur bonté, protection et générosité.»¹¹ Frère Gachoud, bien qu'ex-jésuite, démontre un certain sens des affaires, pour ne pas dire un sens certain, en invoquant de possibles offres étrangères. Sûr de sa valeur face à Leurs Excellences qui ne sont pas connues pour leur prodigalité, Jacques Gachoud va décliner sa demande en trois parties: premièrement un prêt de 10'000 écus bons, sans obligation de rembourser avant dix ans, puis remboursement sur cinq ans par tranches de 2000 écus, et un versement final de mille écus «en sus pour une marque de sa reconnoissance»¹²; deuxièmement, ce qu'aucun apothicaire fribourgeois n'avait obtenu avant lui, une pension annuelle de «cent écus en argent, six sacs de sègle, vingt sacs d'avoine et dix toises de bois de sappin»¹³; et pour terminer le droit de bourgeoisie pour lui-même et ses trois neveux, dont deux travailleront avec lui dans la pharmacie. On ne traîne pas dans ce dossier, et le lendemain 9 juillet 1765, le Conseil des Deux-Cents va accepter dans les grandes lignes l'ensemble des demandes, moyennant quelques légères retouches: le prêt sera versé au fur et à mesure des besoins liés au lancement de la pharmacie; au lieu du bois demandé, on versera à Gachoud douze écus annuels supplémentaires; et enfin, concernant le droit de bourgeoisie pour les neveux, ils «n'en jouiront que le jour où ils seront aptes à desservir la pharmacie et pour aussi longtemps qu'ils exerceront cette profession à Fribourg.»¹⁴

¹¹ *Ibidem*, p. 165.

¹² *ibidem*, p. 166.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ AEF, RM 316, p. 301 ; AEF, Ratserkanntnussbuch 34, f. 22v.

L'OUVERTURE DE LA PHARMACIE GACHOUD

Les deux principales dépenses que Jacques Gachoud dut engager rapidement pour mettre sur pied son projet étaient l'achat d'un immeuble et l'acquisition d'un fonds de commerce. Le financement que Gachoud s'était assuré était très considérable: des 10'000 écus reçus, Gachoud en dépensa 1200 en 1766 pour faire l'acquisition de l'immeuble situé à la rue de Lausanne 13 – selon la numérotation d'aujourd'hui, ayant appartenu à un certain Dupont, mesureur de blé. La maison devait abriter la pharmacie, mais également son propre logement; un montant supplémentaire dont nous ignorons la hauteur a dû par la suite être engagé pour rénover et adapter les locaux aux contraintes fonctionnelles d'une pharmacie. En ce qui concerne l'acquisition d'un fonds de pharmacie, comprenant d'une part les plantes médicinales et la grande variété de composants des recettes pharmaceutiques, et d'autre part le matériel de pharmacie, comme les meubles, les récipients et les divers instruments et outils, Gachoud se rappelle au bon souvenir de l'ancien Collège de Dôle, où il a travaillé des années durant. De là-bas, il écrit pour obtenir les 3750 écus «pour le paiement d'une grande quantité de marchandises qu'il a pu obtenir d'occasion à un très bon prix.»¹⁵ En novembre 1766, les travaux à la pharmacie ont bien avancé et Gachoud annonce, par voie de presse, l'ouverture imminente de sa pharmacie:

«De Fribourg en Suisse, le 18 Nov. Leurs Excellences les Souverains Seigneurs de cette Ville & République ayant trouvé bon de fixer dans le Capitale le Domicile du Frère Gachoud, ci-devant Pharmacien dans les Collèges des Jésuites de Lyon & de Dôle, afin d'y employer pour l'Utilité publique, les talens & les connoissances qui lui ont acquis la grande réputation, dont il a jouï tant dans l'une & l'autre de ces deux Villes que dans le reste de la France; le Public est averti, que le-dit Frère Gachoud est actuellement occupé à mettre la dernière main à l'établissement d'une Pharmacie complete, & qu'il sera désormais en état de servir de consentement le même Public, en toutes espèces de meilleurs Drogues & Remedes & particulièrement en grandes compositions, comme Confection d'hyacinthe, d'alkermes, Theriaque, élixires & autres, dont il possède les véritables secrets. Son Adresse est: A Fribourg en Suisse, Rue de Lausanne, à l'Enseigne des Guérisons Miraculeuses de Nôtre Seigneur.»¹⁶

¹⁵ AEF, Registre auxiliaire de l'administration, 17, p. 168.

¹⁶ *Nouvelles de divers endroits (Gazette de Berne)*, 22.11.1766, p. 4.

Notons au passage que Gachoud se désigne ici comme «pharmacien», et non plus comme «apothicaire», terme encore usité jusqu'au début du XIX^e siècle: signe de modernité, alors que, par ailleurs, tout rattache encore Gachoud aux apothicaires du passé.

Mortier du pharmacien
Jacques Gachoud (1769).
MAHF 2003-417.



UNE ENTREPRISE PROSPÈRE

Au plus tard en juin 1767, la pharmacie Gachoud a pleinement démarré son activité. Le 12 juin Gachoud fait savoir aux autorités «que tout est prêt pour faire ses thériaques et autres; il les prie de nommer et établir des Seigneurs pour être présents à la formation; il leur demande en outre de vouloir bien faire une taxe des médicaments de pharmacie.»¹⁷ La prospérité est rapidement au rendez-vous: «Les registres des notaires de l'époque, nous dit Tobie de Raemy, contiennent un grand nombre d'obligations faites en faveur de Gachoud, qui se fait tantôt le banquier, tantôt la caution de sa nombreuse parenté et de ses clients.»¹⁸ Entrepreneur avisé, Jacques Gachoud,

¹⁷ AEF, RM 318, p. 248.

¹⁸ RAEMY Tobie de, «Une ancienne pharmacie de Fribourg et ses propriétaires, 1765-1912», dans *Annales fribourgeoises*, (2), 1914, p. 25.

qui a été le premier pharmacien fribourgeois à avoir inséré des avis publicitaires dans la presse, sait se montrer déterminé lorsque ses produits sont contrefaits par des concurrents. En mars 1777, il se plaint auprès de Leurs Excellences de Fribourg en expliquant que «les droguistes et colporteurs qui pratiquent le pays vendent sous le nom de thériaque, de confection de hyacinthe et de confection d'algerme, [des compositions qui] sont tellement falsifiées qu'elles ne produisent jamais les effets qu'on doit en attendre, mais toujours des contraires; que pour accréditer ces remèdes altérés, ces droguistes disent les avoir achetés de luy seul possesseur de la matière inaltérée.»¹⁹ Les compositions originales de la pharmacie de Frère Gachoud, apprend-on, étaient «contenues dans des pots accompagnés d'un imprimé, l'un et l'autre munis de ses armoiries».²⁰ Les autorités appuient Jacques Gachoud et, le 7 mars 1777, l'interdiction est signifiée aux droguistes et colporteurs, avec confiscation de toutes les compositions «qui ne seront pas marquées et contrôlées comme cy-dessus»²¹.

Dans les *ex libris* manuscrits et même sur le pilon de sa pharmacie, Jacques Gachoud se déclare «apothicaire de Leurs Excellences». Il ne faut aucunement y voir une fonctionnarisation ou une étatisation quelconque de la tâche, malgré la rétribution annuelle: au même moment, l'imprimeur Béat-Louis Piller (1744-1816) se déclare lui aussi «imprimeur de Leurs Excellences», sans que l'imprimerie n'appartienne à l'État, ou que son imprimeur travaille exclusivement pour le gouvernement. Il faut plutôt y voir ce que les Britanniques connaissent sous le terme de *Royal warrant of appointment*, qui autorise un commerçant ou un prestataire de services à signaler publiquement qu'il a comme cliente la famille royale, à la grande satisfaction de celle-ci.

Jacques Gachoud décède à Fribourg le 4 décembre 1797, après avoir desservi sa pharmacie pendant plus de trente ans. Il aura formé ses deux neveux, Jean-Jacques Gachoud et Martin Gachoud: tous deux vont décéder en 1803. La pharmacie sera reprise ensuite par François-Joseph Goetz, et restera en activité de manière ininterrompue à la rue de Lausanne 13 jusqu'en 2003. Cette année-là, la Pharmacie du Bourg de Bertrand et Manuela Deschenaux déménage à la place de l'Hôtel de Ville 1, où l'aventure continue depuis 2019 sous l'égide du groupe pharmacieplus.

¹⁹ AEF, RM 328, p. 195.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ AEF, Mandatenbuch, 10, pp. 302-304.

BIBLIOGRAPHIE

ANDREY Ivan, *Ad majorem Dei Gloriam. Le trésor de la Grande Congrégation latine et la pharmacie du Collège Saint-Michel de Fribourg*. Fribourg: Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg, 1.VII.-12.VIII.1990, 83 p.

BOSSON Alain, *La pharmacie fribourgeoise du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*. Bern-Liebefeld: Société Suisse d'Histoire de la Pharmacie, 2021.

CUONY Jean-Auguste, «Les apothicaires de Fribourg du XIV^e au XVIII^e siècle», dans *Journal Suisse de Pharmacie*, (73), 1935, pp. 507-511.

KÄSER Pius, BOSCHUNG Urs, «Die Ärzte und Apotheker Körperli in Freiburg», in *Deutschfreiburg im Aufbruch*. Freiburg: DFAG, 1999, pp. 39-45.

RAEMY Tobie de, «Une ancienne pharmacie de Fribourg et ses propriétaires, 1765-1912», dans *Annales fribourgeoises*, (2), 1914, pp. 20-29 et 49-55.